



DEPARTEMENT de L'ISERE
Service Départemental RTM - Restauration des Terrains en Montagnes
42, Av. Marcelin BERTHELOT - 38100 GRENOBLE - tél: 22 21 54
Direction Départementale de l'Agriculture
42, Av. Marcelin BERTHELOT - 38100 GRENOBLE - tél: 09 41 09
Direction Départementale de l'Équipement
6, Quai CROQUI - 38000 GRENOBLE - tél: 47 74 18

RISQUES NATURELS
COMMUNE de Clavans-en-Oisans

Vo pour être annexé à mon
carte de
19 NOV. 1992
Pour le releve, l'entretien
de la République ou département
de l'Isère

N° INSEE

LEGENDE

INONDATIONS

1 Zone submersible de fond de vallée - Construction réglementée
2 Zone inondable par ruissellement sur versant - Construction autorisée sous conditions

CRUES TORRENTIELLES

3 Zone de débordement des torrents - Construction interdite (sauf conditions particulières)
4 Zone d'instabilité du lit - Construction interdite

GLISSEMENTS de TERRAINS

51 Glissements importants - Construction interdite
52 Glissements de faible ampleur et terrains de stabilité douteuse - Construction autorisée sous conditions

AVALANCHES-ÉBOULEMENTS

61 Zone dangereuse - Construction interdite
62 Zone de moindre risque - Construction autorisée sous conditions

EFFONDEMENTS

7 Zone d'effondrements - Construction réglementée

NOTA - Construction réglementée interdite ou autorisée sous conditions suivant le cas.

Geologue: Liliane BESSON
Établi: 08 1989
Modifié: 03 1991
Approuvé: 198

ECHELLE
1/10000